

TARIFS MENSUELS EN VIGUEUR À LA DATE D'EFFET DE L'ADHÉSION AU CONTRAT (exprimés en % du Plafond Mensuel de la Sécurité sociale)

		RÉGIME DE BASE	RÉGIME AMÉLIORÉ 1	RÉGIME AMÉLIORÉ 2	RÉGIME AMÉLIORÉ 3
Adulte	Salarié	1 %	+ 0,50 %	+ 1 %	+ 1,40 %
	Conjoint	1 %	+ 0,50 %	+ 1 %	+ 1,40 %
Enfant à charge ⁽¹⁾		0,50 %	+ 0,22 %	+ 0,40 %	+ 0,53 %
Option 1	Salarié	+ 0,50 %	-	-	-
	Conjoint	+ 0,50 %	-	-	-
	Enfant à charge ⁽¹⁾	+ 0,22 %	-	-	-
Option 2	Salarié	+ 1 %	-	-	-
	Conjoint	+ 1 %	-	-	-
	Enfant à charge ⁽¹⁾	+ 0,40 %	-	-	-
Option 3	Salarié	+ 1,40 %	+ 0,90 %	+ 0,40 %	-
	Conjoint	+ 1,40 %	+ 0,90 %	+ 0,40 %	-
	Enfant à charge ⁽¹⁾	+ 0,53 %	+ 0,31 %	+ 0,13 %	-
Option 4	Salarié	+ 1,80 %	+ 1,30 %	+ 0,80 %	+ 0,40 %
	Conjoint	+ 1,80 %	+ 1,30 %	+ 0,80 %	+ 0,40 %
	Enfant à charge ⁽¹⁾	+ 0,70 %	+ 0,48 %	+ 0,30 %	+ 0,17 %

¹ Gratuité à compter du 3^e enfant.